

cution de la présente décision, qui aura son effet à compter de ce jour, et sera communiquée et enregistrée partout où besoin sera.

Papeete, le 16 novembre 1872.

Signé : GIRARD.

Par le Commandant Commissaire de la République :

L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur,

Signé : L. LE GUAY.

NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC.

N° 237. — Par ordre de M. le Commandant Commissaire de la République en date du 4 novembre 1872, l'indigène Teriivaea a été nommé mutoi à pied du district de Pare, à compter du 5 novembre 1872, en remplacement de Terii, décédé.

N° 238. — Par décision de M. le Commandant Commissaire de la République en date du 8 novembre 1872, prise sur la proposition de l'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur, M^{me} veuve Bouët a été nommée buraliste de la poste aux lettres, en remplacement de M. Carbonnel, écrivain auxiliaire.

N° 239. — Par décision de M. le Commandant Commissaire de la République en date du 8 novembre 1872, M. Demassieux, capitaine du génie de 2^e classe, arrivé à Papeete par le trois-mâts français *France Chérie*, a pris à compter de ce jour la direction des services du génie et des ponts et chaussées.

N° 240. — Par décision de M. le Commandant Commissaire de la République en date du 9 novembre 1872, M. Latouche, aide-commissaire de la marine, a été embarqué le 11 de ce mois à bord de l'avis à vapeur *Vaudrevuil*, en remplacement de M. Allier, officier du même grade, devant rentrer en France.